

● (1420)

Les fonds destinés à la formation ne seront pas répartis selon des quote-parts; on tiendra plutôt compte des besoins du marché du travail, de l'aptitude des entreprises à participer au programme et des activités actuelles de formation. Les montants disponibles pour le Québec et la région de l'Atlantique n'ont pas encore été approuvés.

On est actuellement en train de mettre au point les critères de répartition des fonds destinés au perfectionnement et à l'adaptation de la main-d'œuvre. On ne pourra déterminer le montant des fonds accordés aux diverses provinces tant que ces critères n'auront pas été approuvés et que les négociations avec les provinces et le secteur privé ne seront pas terminées.

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—LES RÉVISIONS
PROPOSÉES—LES CONSULTATIONS ENTRE OTTAWA ET LE
MANITOBA—DÉCLARATION DU LEADER DU GOUVERNEMENT

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai d'autres éléments d'information au sujet du projet de dérivation Garrison qui intéresseront particulièrement les sénateurs Guay et Roblin et un certain nombre d'autres sénateurs.

Selon des articles de journaux du 17 mars, un porte-parole du Dakota du Nord s'est dit surpris et furieux que les autorités fédérales et manitobaines n'aient pas informé les Canadiens des révisions que les États-Unis ont proposé d'apporter au projet de dérivation Garrison.

Comme on a pu le constater récemment dans la presse, les États-Unis songent à modifier le projet de dérivation Garrison.

Les autorités américaines ont mis les responsables des gouvernements fédéral et manitobain au courant des modifications projetées, lors d'une séance d'information. Les renseignements reposaient sur une étude préliminaire du département de l'intérieur, qui n'a reçu aucun cachet officiel aux États-Unis. Il faudra quelque temps pour examiner les incidences du nouveau projet et, avant de donner son assentiment, le Canada aura besoin de données précises, notamment de devis techniques. Les propositions feront l'objet de nos entretiens réguliers avec les États-Unis au sujet du projet Garrison.

Comme il s'agit de propositions américaines qui n'intéressent pour l'instant que les États-Unis, et qui en sont à l'étape préliminaire, il n'appartient ni au gouvernement fédéral ni au Manitoba de prendre les devants pour les rendre publiques ou se prononcer avant qu'elles ne soient publiées aux États-Unis.

Selon la déclaration du 12 mars, les ministres fédéraux et manitobains ont convenu que nos gouvernements collaboreraient encore plus étroitement que par le passé afin de protéger les intérêts canadiens dans le projet Garrison.

A cet effet, certaines mesures seront prises. Le dialogue et la consultation entre les ministres fédéraux et manitobains sur la question vont se poursuivre et il y aura création d'un comité ministériel mixte qui se réunira autant qu'il le faudra afin d'arrêter une stratégie favorisant une collaboration soutenue. Les représentants du gouvernement fédéral au sein de ce comité seront le ministre Mark MacGuigan, coprésident, et les

ministres John Roberts et Lloyd Axworthy; le Manitoba sera représenté par le ministre Alvin Mackling, coprésident, et le ministre Jay Cowan.

Les fonctionnaires d'Ottawa et de Winnipeg vont également continuer à travailler en collaboration sur ce dossier. Facteur significatif, un fonctionnaire manitobain sera temporairement affecté à l'ambassade canadienne à Washington où il travaillera sous la direction de l'ambassadeur du Canada. Ce dernier continuera à défendre les intérêts du gouvernement canadien dans l'affaire du projet Garrison aux États-Unis.

Enfin, le gouvernement du Manitoba a décidé de retenir les services d'une étude d'avocats qui lui fournira des conseils, des renseignements et des analyses sur le dossier Garrison, également en étroite collaboration avec l'ambassade.

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint du gouvernement):

Honorables sénateurs, les mesures annoncées me semblent positives en ce qui concerne les efforts conjoints du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Cependant, si vous me le permettez, je fais une mise en garde: bien que l'administration américaine semble tout à fait disposée à traiter le projet Garrison de façon à ne pas nuire aux intérêts canadiens, c'est le Sénat et la Chambre des représentants qui semblent vraiment être à l'origine du problème. J'exhorte nos représentants, qui qu'ils soient, à ne pas oublier le fait que l'entente conclue avec l'administration ne règle absolument rien et qu'ils devront convaincre les sénateurs et les représentants du Dakota du Nord, ou leurs alliés, qu'ils auraient intérêt à modérer leurs ambitions au sujet du projet Garrison.

● (1425)

Le sénateur Perrault: Je remercie le sénateur de ses observations. Tous les Canadiens, j'imagine, partagent les préoccupations des sénateurs Roblin, Yuzyk, Bielish et des autres. Il se peut qu'une fois ce comité établi, l'occasion se présentera d'avoir une séance spéciale d'information ici, à Ottawa, de sorte que les membres du Sénat puissent mieux comprendre ce qui entre en jeu.

Le sénateur Roblin: La séance d'information doit avoir lieu à Washington.

Le sénateur Perrault: Je parle, en premier lieu, d'une séance d'information à l'intention des sénateurs, pour qu'ils puissent être mis à jour, dans toute la mesure du possible. Je le proposerai au ministre.

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

LA CHASSE ANNUELLE AUX PHOQUES—LA RÉOLUTION DU
PARLEMENT EUROPÉEN—DÉCLARATION DU LEADER DU
GOUVERNEMENT

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai enfin reçu un rapport sur la chasse aux phoques qui intéressera peut-être les sénateurs de Terre-Neuve.

L'honorable Jack Marshall: Trop tard!

Le sénateur Perrault: Sans doute, mais peut-être devrais-je le présenter quand même.